

REUNION PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M^{me} la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h10'.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte.

J'interroge les chefs de groupe pour les excusés.

Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. GILLON, absent et M. DEL DUCA sera en retard.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M^{me} Sabine MAQUET, absente, M^{me} la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M^{me} REMACLE, M^{me} la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- MM. HAAS et BASTIN, M^{me} la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci.

I.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2007).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Premier Secrétaire, comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

II.- Communication de M^{me} la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous informe qu'à l'issue de la réunion de ce jour un verre sera offert dans la salle des Pas Perdus.

Je vous avais déjà annoncé que notre réunion du Conseil provincial du 14 novembre prochain était reporté au mardi 20 novembre.

Notre prochaine réunion du Bureau du Conseil est fixée au jeudi 8 novembre à 17 heures.

III.- Continuation de la discussion des dossiers budgétaires et autres

M^{me} LA PRESIDENTE.- Rapport de la Septième commission (Finances et Services provinciaux) sur les amendements budgétaires déposés. Ces amendements ont été déposés lors de la réunion de la Septième commission du 22 octobre et des séances plénières des 23 et 24 octobre. Ils sont au nombre de 14.

Ils ont été soumis à l'examen de la Septième commission (Finances et Services provinciaux) qui s'est réunie ce jeudi 25 octobre, préalablement à la réunion publique du Conseil.

J'invite le rapporteur M. Marc FOCCROULE à nous faire part des conclusions de la Septième commission.

M. FOCCROULE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, un rapport qui sera très court sur ce point puisque nous avons, au niveau de la commission, pris acte des derniers amendements qui ont été déposés. Il a été convenu que tous ces amendements seraient examinés dans les commissions spécifiques et il appartiendra au bureau d'établir le planning et les dates des réunions des commissions concernées.

Ce point a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. FOCCROULE.

Document 07-08/22 : S.A. « Société de gestion du Bois Saint-Jean » - participation adaptée de la Province de Liège

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n°10 : document 07-08/22. Ce dossier a été soumis à l'examen conjoint de la 1ère commission (Affaires économiques et Intercommunales) et de la Septième commission (Finances et Services provinciaux) en date du jeudi 25 octobre 2007.

J'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, la Première et Septième commissions se sont réunies de manière conjointe ce jeudi 25 octobre afin d'examiner la participation de la Province de Liège à la société de gestion du Bois St Jean ainsi que la modification de la convention d'actionnaires de cette société.

Le Collège provincial rappelle le cadre de la discussion qui a conduit à la constitution de cette société.

Il y a quelques années, il était évident que le Pays de Liège se devait d'avoir une grande salle de sports et de spectacle.

Une première piste avait été explorée au site de Bavière mais bien vite, il est apparu que le Bois St Jean était la meilleure implantation possible.

Suite à un accord unanime des partis démocratiques, une société a été constituée afin de réaliser ce projet.

La Province a participé de manière importante à cette constitution en souscrivant 49% des parts et surtout en s'engageant à verser à la société, chaque année, la somme de 750.000 Euros et ce pendant 20 ans.

Très vite, cet outil a montré d'importantes lacunes en matière de gestion.

Les administrateurs de la Province ont, il y a un an déjà, prévenu les différents niveaux de pouvoir des difficultés financières de la société.

Depuis lors, une réflexion sur la manière de « redresser la barque », pour reprendre les termes utilisés par le Député provincial, a été menée.

Au terme de celle-ci, il nous est proposé de consolider le projet initial par l'apport de la communauté française Wallonie-Bruxelles.

Celle-ci reprendrait la gestion du bien et deviendrait le principal actionnaire de la société.

Il nous est donc proposé de modifier la participation des différents partenaires. A ce titre, trois décisions importantes sont à prendre :

1. Marquer notre accord sur la cession gratuite de 300 des 301 parts que nous détenons à la Communauté française. Ces parts avaient une valeur initiale de 30.000 Euros. Une condition importante est toutefois à préciser pour marquer notre accord à cette cession. En effet, dans l'hypothèse où la société de gestion

entendrait concéder l'exploitation du Country Hall à un tiers, il serait indispensable qu'un cahier des charges strict reprenne, entre autres, les responsabilités et les obligations du concessionnaire.

2. Modifier la convention d'actionnaires qui nous lie sur les points suivants :
 - Le nombre des membres du Conseil d'Administration passerait à 8 alors que les statuts actuels prévoyait un minimum de 7 et un maximum de 11.
 - La Province aurait droit à un administrateur.
 - La Communauté Française se réserve le droit de désigner le Président et le Vice-Président du Conseil d'Administration.
 - Les mandats seraient gratuits.
 - Et enfin, la Province s'engage à continuer à verser 750.000 Euros par an comme par le passé, mais aura non plus 10 jours d'accès libre à la salle polyvalente du Country Hall mais bien 15 jours.
3. Les changements apportés à cette convention entraînent quelques modifications statutaires que nous devons également entériner.

Après cet exposé, plusieurs questions sont posées par les conseillers :

1. La Province de Liège passe d'un statut d'actionnaire important à un statut d'actionnaire minoritaire. Pourquoi dès lors, encore verser 750.000 Euros par an. D'autres partenaires ont-ils été envisagés ?
2. La cession des titres à la Province à la Communauté Française se fait gratuitement alors que la Communauté rachète les titres de la SLF. Pourquoi cette différence de traitement ?
3. En 2007, la Province a-t-elle utilisé les 10 jours d'occupation auxquels elle a droit ? A l'avenir, 15 jours peuvent paraître fort peu compte tenu du temps nécessaire au montage et démontage des différentes tribunes.

A ces questions, il est répondu que la Communauté va gérer la salle. Or, financer est une chose, gérer en est une autre. De plus, auparavant, la Province avait souscrit 750.000 Euros pour avoir un outil utile et important pour le Pays de Liège. Cet outil est indispensable qu'il convient de maintenir et la Province voit son taux d'occupation augmenter.

Au niveau de la valeur des parts, il est normal pour la SLF, qui est avant tout un partenaire financier, de se faire rembourser les parts souscrites initialement.

En ce qui concerne l'occupation de la salle, pour 2007, il est rappelé que c'est l'organisation de la Coupe Davis qui a bénéficié de la collaboration de la Province pour occuper le site. Et ce comme l'avait fait la Fed Cup en 2006 et la coupe du monde de tennis de table en 2005. A l'avenir, il n'est toutefois pas exclu que, outre le sport, des manifestations culturelles d'envergure puissent être organisées avec notre collaboration.

Quant à savoir si les 15 jours d'occupation sont suffisants, il est rappelé que par le passé, il fallait 8 jours pour monter et démonter l'ancienne tribune. Or, actuellement, avec la nouvelle tribune mobile ce n'est plus du tout le cas. De plus, d'autres manifestations peuvent être organisées qui ne demande pas nécessairement l'installation de toute l'infrastructure.

Après ce débat, notre commission a approuvé le projet présenté par 12 voix pour et 7 abstentions. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ?
Madame BLAISE. Vous avez la parole M^{me} la Conseillère.

M^{me} BLAISE (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, en octobre 2004, lors de la création du Bois St-Jean, notre groupe relayait ici à la tribune son inquiétude face à l'absence de plan financier et à la nature même de cette société de gestion sous forme de société anonyme, qui à nos yeux ne

permettait pas à la Province d'exercer en toute transparence sa tutelle pourtant légitime, puisque principal bailleur de fonds, avec ses 15 millions d'euros répartis sur 20 ans.

En janvier de cette année, les problèmes de gestion que nous pressentions malheureusement se sont effectivement manifestés sous forme de prévisions budgétaires déficitaires et les représentants provinciaux, par la voix de M. le Député-Président, nous annonçaient, après avoir dans un premier temps très justement tiré la sonnette d'alarme et menacé de démissionner de la société, que tout était mis en œuvre pour revoir le plan financier et rendre le projet viable. A l'époque notre groupe réitérait évidemment ses doutes, mais aussi sa volonté de voir ce dossier quitter le domaine de l'improvisation totale et de l'amateurisme pour enfin rejoindre celui de la gestion professionnelle, cohérente et transparente.

Par « improvisation », je fais évidemment référence à la construction dans la précipitation, le litige avec l'architecte original, la conception inadéquate (tribunes inamovibles) et j'en passe, le tout débouchant sur des surcoûts de plus de 100%. Aujourd'hui, un nouveau schéma de gestion nous est proposé puisque le Collège provincial, je le cite, « a décidé de s'adjoindre un partenaire institutionnel aussi solide que la Communauté française et dans ce schéma l'implication de la Province devrait être partiellement modifiée ». Quel euphémisme ! En effet, la participation financière reste inchangée – 15 millions d'Euros, je vous le rappelle, alors que la Communauté française s'apprête à en injecter 25 et cette participation ne semble pas avoir fait l'objet d'une remise en question puisqu'on ne nous a pas répondu sur ce point hier en commission. Par contre, la province s'apprête à céder gratuitement 300 de ses 301 parts sociales dans ladite société, ce qu'il faut voir paraît-il comme un « geste d'appui institutionnel »... En contrepartie, la Province garde 1 administrateur sur 8 au Conseil d'administration – quelle faveur ! – alors qu'elle, la Communauté, s'en réserve 6.

La Province voit son nombre de jours d'occupation libre de la salle polyvalente passer de 10 à 15 – magnifique ! – Or, il apparaît que les jours de montage et démontage sont à comptabiliser parmi les jours d'occupation, ce qui en réduit donc le nombre réel. Mais surtout, de l'aveu même des Députés, la Province n'en a usé que 2X cette année, tant il est difficile de trouver des activités adaptées à la taille et à la capacité du complexe. Alors à quoi bon cette clause ? Et enfin, dans l'hypothèse d'une exploitation du Country Hall-Ethias par un tiers, la Province a obtenu qu'elle soit conditionnée à la rédaction d'un cahier des charges strict – quelle chance, lorsque l'on sait que le principal locataire est déjà pressenti dans le rôle de gestionnaires et cumulerait ainsi 2 fonctions, l'exposant à un conflit d'intérêt !.

Non, là où vous voyez « un superbe outil susceptible de susciter des retombées économiques importantes et de véhiculer une image positive et dynamique du pays de Liège » nous ne pouvons que parler d'un gouffre engloutissant près de la moitié de l'enveloppe provinciale dévolue à la promotion du sport, et ceci par la seule participation au montage financier dont il est question ici, sans parler donc des sommes d'argent frais qui sont encore injectées ensuite pour l'organisation des événements comme la Legends Cup qui requiert 75.000 Euros supplémentaires dont la moitié provient encore de cette même enveloppe sportive.

Non, à l'heure où on nous vante les nouveaux objectifs de la politique sportive provinciale donnant la priorité à la formation des jeunes et un nouveau cadre pour l'attribution des subventions sportives afin d'éviter le saupoudrage, nous constatons surtout la concentration à outrance de toutes les attentions sur un seul projet mégalomane qui éclipse toute autre réflexion : je pense ici à la situation du basket club de Pepinster évoqué mardi par ma collègue ou encore à l'absence de piscine en état de marche au centre de Liège.

Non, là où on nous bassine avec l'image d'une « Province, grande et belle Institution fédératrice et dynamique », nous ne voyons dans ce dossier, et nous le regrettons vivement, qu'un reliquat d'autorité qui cherche à subsister entre le marteau et l'enclume. Et puisque le marteau est manié avec tellement de dextérité et de machiavélisme par un seul homme en dépit de toute bonne gouvernance et de tout sens commun, c'est une peau de chagrin muselée et prostrée qui nous fait face ce jour.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- C'est qui ?

M^{me} BLAISE (à la tribune).- Si la Province n'a pas trop d'argent, elle prouve dans ce dossier qu'elle le gère mal, très mal, puisqu'elle ne le gère plus, en fait, préférant laisser cela à d'autres. Je vous remercie.

(Applaudissements du groupe Ecolo).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M^{me} la Conseillère. Monsieur DEFAYS, vous avez demandé la parole également ?

M. DEFAYS (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, le Country hall Ethias du Bois Saint-Jean a très largement montré son utilité à l'occasion de plusieurs événements sportifs, culturels ou de loisir de haut niveau.

Il a montré son utilité bien au-delà de la Province de Liège, je pense à la coupe Davis, à la Fed Cup, à la Coupe du monde de tennis de table pour ne citer que quelques grandes manifestations sportives, mais on peut également citer les concerts de Julien CLERC, de Jean-Louis AUBERT, de GAROU et le show de Jean-Marie BIGART.

Tous ces événements se sont déroulés à Liège – tant mieux – mais dépassent Liège ; il n'est donc pas anormal que la Communauté Française reprenne très largement la main dans ce dossier et suivant les modalités fixées par elle-même ; en espérant bien sûr que ce ne sont pas d'autres budgets du sport qui en feront les frais, je pense aux subventions des Fédérations sportives notamment.

Ce souci a été évoqué par le Député Benoît LANGENDRIES au Parlement de la Communauté Française avant-hier et le Ministre Michel DAERDEN semblait rassurant à ce sujet. Il ne faudrait pas non plus que d'autres dossiers d'infrastructures liégeois dans la région liégeoise, que ce soit à Verviers, à Jalhay, à Waremme, à Hannut ou à Liège aient à souffrir du choix que nous allons faire et des options que nous allons prendre. Il ne faut pas non plus que notre soutien au dossier de formations présenté par les clubs sportifs de la Province de Liège en souffre également. Je vous demande d'y être attentif.

Dès lors, mon intervention portera principalement sur la place de la Province de Liège dans le montage prévu par le Gouvernement de la Communauté Française dans la Société de gestion du Bois Saint-Jean.

Le groupe CDH-CSP, bien qu'il estime que la Province de Liège doit garder une implication dans la nouvelle société, pense que sa place, au vu de ses investissements, est trop peu importante.

N'oublions pas les 750.000 Euros par an pendant 20 ans (en fait 18 à ce jour) en contrepartie d'un administrateur sur 8 et 15 jours d'occupation au lieu de 10. Cependant, il est vrai qu'en cédant ses parts, la Province est présente dans l'opération et ne risque plus d'être partie prenante dans les dettes éventuelles. Soyons optimistes !

Et donc nous soutiendrons cette opération.

Par ailleurs, il nous paraît inadéquat que la gestion quotidienne du Country Hall Ethias soit confiée au principal occupant de la salle ou à une société qui lui est proche. A cet égard, les dernières déclarations faisant état d'un appel d'offre vers les professionnels de l'événementiel sont de nature à nous rassurer. Nous vous demandons cependant d'être attentifs à cet aspect du dossier.

Ceci dit : « bon vent au Country Hall Ethias du Bois Saint-Jean » comme l'indique le document préparé par la Communauté Française à l'égard de ses partenaires. Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Quelqu'un désire encore intervenir ? Monsieur le Député-Président.

M. GILLES, Député-Président (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, rassurez-vous je serais très bref puisque l'essentiel de la pensée du Collège a été dit à travers la communication que j'ai exprimée mardi et à travers les explications qui ont été fournies au cours de la commission qui a examiné ce dossier.

Quand même rappeler, et peut être souhaiter que l'on transmette le message à mon collègue, encore collègue au comité directeur de la société anonyme Bois St Jean, M. DETIENNE, lui rappeler que la critique est aisée mais que l'art est difficile.

Effectivement, comme le commissaire a rapporté le débat de commission et introduit le sujet, tout le monde sur la place de Liège, tous partis confondus – et il n'y a pas que les politiques d'ailleurs, les différents acteurs du monde sportif, culturel – souhaitait une grande salle. Pourquoi à Liège ? N'étions-nous pas doté d'une grande salle qui pouvait accueillir différentes manifestations, pourquoi devait-on refuser que les propositions qui nous étaient faites, on devait les refuser parce qu'elles n'étaient pas accueillies, alors qu'elles allaient s'établir et se dérouler à Forest National, à Anvers ou encore à Ethias Arena à Hasselt.

Tout le monde était d'accord là-dessus mais quand, comment, où et avec quoi ? On a évoqué beaucoup de sites. Et puis, finalement, on a discuté avec Tractabel, on a pensé au site de Bavière ? Tout le monde pensait et agissait. Un moment donné, il y a eu des acteurs – on les qualifie comme on voudra – aujourd'hui après coup, mais en attendant, si la Province n'avait pas pris l'audace de partager ce risque, de répondre à écho à toutes ces préoccupations, la salle dont on parle ce jour n'existerait pas. Or, on l'a rappelé, elle a déjà accueilli maintes manifestations, quelles soient sportives ou spectacles de variétés de très haut niveau, de niveau international. Je pense même que le calendrier qui s'annonce n'est pas triste en la matière alors qu'il fallait faire sa maladie de jeune chien, il fallait lui permettre d'être connue justement avec des différentes organisations internationales ou des imprésarios qui devaient faire confiance.

Il était utile pour nous – en tant qu'institution provinciale – de partager ce risque et d'avoir l'audace pour faire en sorte que cette salle existe et qu'aujourd'hui on puisse la critiquer. Elle existe et elle permet d'accueillir des manifestations et qu'elle le permettra encore longtemps. Peut-être qu'effectivement, après avoir pris cette audace, nous pensons que ce n'est quand même pas notre métier de courir les imprésarios. Ce n'est pas non plus notre métier de faire le grand écart entre un locataire principal (basket ou quelqu'un d'autre) mais par rapport à un calendrier sportif et aux exigences de pouvoir être accueilli, lorsqu'on est une grande vedette de la chanson, je crois que ce n'est pas à nous de nous poser la question : « tiens, est-ce que je peux dire oui à telle ou telle vedette ». Ce n'est pas notre métier.

Je pense que quand nous formulons l'exigence et précisément au moment où nous positionnons la cession de nos parts à la Communauté, nous rendons hommage à celle-ci à la reconnaissance qu'elle a – maintenant que nous lui avons construit l'outil – de bien vouloir s'en occuper, d'en garantir le financement. Eu égard à cela, je pense qu'il faut se réjouir quand même que la Communauté s'investisse après notre audace et prenne le relai. Mais nous conditionnons cette cession au-delà du remerciement par rapport à cette garantie, au-delà du million injecté chaque année, au plus grand des sérieux puisque nous voulons qu'il y ait un cahier des charges – si concessionnaire il y a demain pour exploiter – et que ce cahier des charges soit bien précis, notre expression est bien claire. Je pense que dans le dossier, cela y était déjà avant que le dossier soit sur votre table en terme de communication de cette même tribune.

Il est évident qu'il faut une garantie du paiement du loyer. Pas simplement dire « oui, j'ai signé un bail et puis voilà » et puis demain, la main sur le cœur, je ne sais pas payer et c'est nous qui devrions - ou la société du Bois Saint-Jean - courir après ce locataire d'exiger ce qui est son dû en renonçant à percevoir des intérêts de retard et presque en se faisant accuser d'être coupable de provoquer la faillite d'un club. Non, Mesdames, Messieurs, nous n'avons pas fait cette audace, nous n'avons pris ce risque de construire cette grande salle uniquement pour abriter un club. Nous nous réjouissons qu'il y en ait un qui se développe, parce que c'est toujours bien d'avoir quelques clubs de haut niveau, notamment dans cette discipline qui est le basket, que ce soit Pepinster bien évidemment, que ce soit à Liège. Parce que, aussi, quand nous pratiquons en terme d'intervention provinciale vis-à-vis d'eux mais nous demandons notamment l'opération strict basket faut-il le rappeler aussi qu'il ne se concentre pas uniquement sur le rétissante mais qu'il ait un rayonnement à travers les communes de toute la Province pour conserver le maximum de nos jeunes pour les sensibiliser à une discipline sportive parmi d'autres pour qu'ils puissent s'épanouir.

Cette condition là est quand même très claire, je pense, puisqu'au-delà de la garantie d'un loyer dont il ne suffit pas simplement de dire « je le paierai et puis je suis en incapacité de le faire » , non, nous souhaitons qu'il y ait véritablement un aval, une garantie, une caution, pour être certain que ce loyer là viendra s'ajouter au million de la Communauté, au 750.000 Euros de la Province et pour un temps assez considérable. Nous espérons le plus longtemps possible pour les 200.000 d'Ethias puisqu'il s'agit bien du Country Hall Ethias de Liège.

Au-delà de cette condition financière que nous voulons certaine et inscrite dans le cahier des charges, nous voulons aussi que celui ou la société qui répondrait à ce cahier des charges comme adjudicataire – la Province, la majorité provinciale ne sait pas qui ce sera – mais nous souhaitons que qui que ce soit, il réponde à ce double objectif à la fois financier mais aussi d'occupation et de valorisation de la salle en un nombre suffisant de manière significatif et suffisante d'occupation de cette grande salle à des fins sportif, culturel et de variétés.

Cette salle a été construite et cet investissement est consenti, en dehors du plaisir pour nous même d'y faire nos propres manifestations ou de souscrire à l'appel qui nous est fait par des manifestations qui souhaitent le soutien de la Province, pour pouvoir les organiser. Au-delà de cela, au-delà de ces 15 jours d'occupation, je rappelle que désormais grâce à une tribune mobile 2 h de montage et 2h de démontage suffisent, au-delà de cela, nous désirons que cette salle soit fréquemment occupée pour des grands événements culturel, sportif. Pour que ce soit un phare, un projecteur d'images positives sur le savoir-faire en région liégeoise, sur cette terre qui doit être connue au-delà de ses frontières, au-delà de toutes considérations mesquines et partisans. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député-Président pour votre intervention. Je clos la discussion générale. Nous allons passer maintenant au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP + M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/1 : Arrêt des comptes provinciaux 2006

(Voir rapport).

Document 07-08/2 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2008

(Voir rapport).

Document 07-08/3 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2008

(Voir rapport).

Document 07-08/4 : 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 7 : document 07-08/1, Point 8 : document 07-09/2, Point 9 : document 07-08/3, Point 10 : document 07-08/4. Nous avons entendu hier les interventions des Chefs de Groupe. Nous allons à présent entendre la réponse du Collège à provincial. J'invite M. le Député provincial Christophe LACROIX à prendre la parole.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, nous avons entendu hier les interventions des chefs de groupe sur le projet de budget 2008 que votre Assemblée va être amenée à voter.

D'emblée, je soulignerai la bonne nouvelle, la Province de Liège n'a pas été remise en question et les débats d'hier ont été dignes, courtois ; sauf peut-être à l'encontre de mon cher collègue Georges PIRE qui a tendance à être la tête de turc du Collège, souvent ciblé par M. BECKERS ou l'une de ses ouailles. Cela dit Georges, comme l'a si bien dit Confucius : « lorsque tu fais quelque chose, ceux qui voulaient faire le contraire et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire »....

M. DEMOLIN, votre intervention et votre analyse du projet de budget démontrent une grande connaissance des problèmes. Il convient donc de vous remercier pour votre lucidité, votre réalisme et inquiétude quant à la pérennité de notre institution.

Sans répéter les chiffres, vous avez, M. le Conseiller, constaté à juste titre que nos dépenses augmentent plus vite que nos recettes, ce qui induit de facto une diminution du boni budgétaire à l'exercice propre. Ne nous leurrions pas, les prochaines années seront plus difficiles encore. Nous ne pouvons qu'espérer que la santé de notre institution reste bonne malgré ce contexte rude.

Pour s'en assurer, le Collège a décidé d'élaborer son propre plan de gestion, que l'on a baptisé « Plan stratégique de Gouvernance ». Outil de gestion interne, ce plan couvrira une période d'au moins cinq exercices budgétaires et définira les grands axes de la politique financière tant pour les dépenses et les recettes que pour les services ordinaires et extraordinaires. Ce plan déterminera des « balises » qui fixeront un plafond d'évolution admissible pour chaque catégorie de dépenses provinciales.

Vu l'expertise du Centre régional d'aide aux communes en matière de finances des pouvoirs locaux, j'ai demandé à notre Ministre de tutelle, Philippe COURARD, de permettre au CRAC d'accompagner la

démarche menée par la Province de Liège et c'est sans aucune hésitation qu'il m'a donné son accord. Comme vous le constatez, M. BECKERS, nous ne vous avons pas attendu pour créer des synergies avec les autres niveaux de pouvoir. Néanmoins, je vous remercie M. le Conseiller, pour votre clairvoyance quant à la paternité de ce plan. Je suis content d'avoir à nouveau répondu anticipativement à une autre de vos attentes.

Cela étant, nous n'oublions pas que la réalité financière délicate dans laquelle nous vivons n'est pas le propre des pouvoirs publics ; les contribuables sont également confrontés à l'inflation que l'on annonce toujours plus aiguë. Nous en sommes bien conscients ! C'est pourquoi nous continuerons, autant que possible, d'alléger la charge fiscale provinciale qui pèse sur nos concitoyens. Depuis 1990, près d'une quinzaine de taxes ont été supprimées, soit à peu près un tiers des recettes fiscales de la Province pour un montant avoisinant les 7 millions d'euros. Reconnaissez Mesdames, Messieurs les Conseillers que cette somme ferait du bien à ce projet de budget 2008.

Au cours de cette première année de législature, deux autres taxes ont été supprimées. Si, paradoxalement, les recettes fiscales sont en hausse depuis 2003, ce n'est pas dû à l'impôt – les centimes additionnels sont en effet inchangés depuis 2002 – mais à l'indexation des revenus cadastraux.

Notre fiscalité place notre Province au 2e rang des provinces les moins taxées de Wallonie, avec une charge par habitant de 132,69 Euros. Seule la Province de Namur fait mieux avec une charge par habitant de 114,09 Euros. Il faut cependant remettre l'église au milieu du village ; Namur n'est pas Liège et les activités développées par les deux Provinces ne sont pas comparables.

En effet, nul n'ignore, du moins je l'espère, que la Province de Liège fournit un emploi direct à plus de 6.000 collaborateurs. Ce sont donc 6.000 familles qui disposent d'un pouvoir d'achat net de plus de 114 millions d'euros, leur permettant de participer à l'activité commerciale et donc de soutenir les divers secteurs de l'économie.

La Province, au-delà de son rôle d'employeur, participe elle aussi à l'économie locale et régionale. C'est ainsi que, pour l'année 2006, la Province a dépensé, pour des fournitures et services divers dans le cadre du fonctionnement administratif, technique et des bâtiments, plus de 18,1 millions d'euros versés à 1.678 fournisseurs dont un grand nombre à proximité des établissements provinciaux. Les sociétés établies en province de Liège ont profité de ces marchés à hauteur de 13,1 millions.

La Province a par ailleurs payé à 400 entreprises 19.287.133,49 Euros pour des investissements en travaux ou acquisitions.

Elle a liquidé des subsides ordinaires pour 13.163.144,99 Euros à des personnes ou des associations dans les différents secteurs d'activité.

Elle a distribué 2.775.134,73 Euros de subsides extraordinaires d'investissement pour réaliser divers travaux.

Et combien pour nos amis germanophones dans tout cela, allez-vous me demander..

Environ 500.000 Euros de dépenses de transferts et de dépenses en faveur de fournisseurs ou d'entreprises locales, ceci sans compter les diverses dépenses à charge du budget ordinaire répertoriées dans l'accord de coopération.

« Provinz Lüttich hat zuviel Geld ? Nein, ... !!! Die Provinz Lüttich gibt viel Geld aus ».

Je prends la balle au bond pour remercier MM. BARTH et KEUL. Ceux-ci interviennent régulièrement à cette tribune en faveur de la Communauté germanophone dont ils sont des dignes représentants. D'autres

préfèrent se répandre dans la presse pour discréditer l'institution provinciale auprès d'une Communauté qui n'a de cesse de rappeler son attachement à notre Province.

L'accord de coopération qui nous unit en est le plus bel exemple. Le Collège provincial et le Gouvernement de la Communauté germanophone ont mis tout en œuvre pour que le nouvel accord soit adapté aux besoins réels et aux activités spécifiques en Communauté germanophone. Nous pensons que cet accord de coopération a toute sa raison d'être. Nous voulons qu'il soit le plus large possible et qu'il corresponde aux aspirations des citoyens.

C'est ainsi que je puis rassurer M. BARTH sur la question de savoir si tous les subsides ont été payés. La réponse est bien entendu affirmative.

Vous et votre Collègue souhaitez que la coopération soit approfondie et intensifiée. Nous en prenons bonne note et le nouvel accord de coopération y répondra sans aucun doute.

Vous soulignez d'ailleurs M. KEUL qu'il y a de nombreuses interventions financières de la Province de Liège qui ne sont pas détaillées dans le budget. J'abonde dans votre sens et je peux même ajouter qu'il y a une kyrielle d'interventions qui ne sont pas financières et qui contribuent au rapprochement de nos institutions et de nos citoyens.

M. BARTH est sensible aux petites associations et ASBL qui souhaitent un appui financier.

Je pense que nous n'avons jamais mis de côté un dossier présenté par une association germanophone, pour autant qu'il fût bien étayé.

Pour ce qui concerne le domaine sportif que je connais plus particulièrement, je peux vous affirmer que ces demandes d'aides reçoivent un traitement équivalent aux demandes émanant des autres arrondissements de la Province de Liège. Je pense par ailleurs que je peux répondre de la sorte pour les demandes qui sont adressées à mes Collègues Députés dans leurs domaines de compétences respectifs.

Je vous remercie tous deux pour la confiance que vous renouvez en notre Institution.

Ce 22 octobre, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur adopté pour et par le Conseil en séance du 20 septembre dernier, la Septième commission « Finances » a examiné les rapports des différentes commissions ainsi que les amendements déposés à cette date dans ces mêmes commissions.

Ceux reçus en Septième commission et déposés en séance du Conseil sont donc renvoyés aux commissions concernées pour examen.

Je relève néanmoins quelques difficultés d'adaptations des mentalités à l'évolution des dispositions réglementaires. La volonté du Collège d'une participation plus importante et plus active des commissions à la politique provinciale n'a pas semble-t-il été bien perçue par certains qui contrairement à leurs discours d'opposition constructive continuent à privilégier l'effet d'annonce à cette tribune ou dans la presse.

Mais le monde n'a pas été créé en un jour et je conçois bien qu'un temps d'adaptation aux nouvelles pratiques se révèle nécessaire.

Dix-sept amendements déposés, deux ont déjà vu leur sort « réglé » (si je puis m'exprimer de la sorte) par la Septième commission. Un autre a été retenu et fera l'objet d'une inscription budgétaire ultérieure. L'examen des quatorze autres est donc ajourné.

Le groupe Ecolo s'accroche à ses thèmes favoris : la mobilité avec un accent particulier en faveur du vélo, l'énergie, etc. Tiens ! : pas de cadastre particulier cette année. Bref, ils font dans le durable car ces thèmes sont récurrents même si les amendements diffèrent parfois.

Ils nous entraînent à présent vers le « gender budgeting » en français « l'analyse de l'impact de la distribution des ressources publiques sur l'égalité des femmes et des hommes à travers l'analyse des budgets ». Je ne vois pas en quoi ce type d'analyse budgétaire nous permettra d'équilibrer les finances provinciales. Le traitement de cet amendement en commission nous en apprendra peut-être.

Quant aux envois postaux, je vous dirais toutefois que si l'article des frais d'affranchissement de la correspondance est en augmentation constante, cela résulte en grande partie de l'évolution des tarifs postaux mais aussi des procédures administratives qui nous imposent l'envoi de certains documents par voie postale, je pense notamment aux taxes pour lesquelles les rappels nécessitent l'envoi de recommandés. Il est en outre utopique de croire que les nouveaux médias contribueront à réduire l'envoi d'information vers la population, du moins pour le moment. Tout le monde ne peut se vanter de posséder une boîte E.Mail ou un blog sur Internet comme M. BRAUN.

J'en viens maintenant aux interventions des chefs de groupe.

M. BECKERS, relève dans son analyse du compte 2006 la remarque de la Cour des Comptes dans le domaine des procédures de recouvrement des prêts au logement accordés par la Province.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler que les prêts sociaux au logement de la Province de Liège s'adressent exclusivement aux plus défavorisés de nos concitoyens, et qu'ils ont pour vocation de permettre à ces hommes et femmes, à ces familles d'habiter dans un logement décent. Il s'agit là d'un droit consacré par la Constitution.

Ces personnes sont, par la force des choses, plus vulnérables au surendettement et par conséquent aux difficultés de remboursement occasionnelles ou durables.

Le contentieux relevant des prêts mis en évidence par la Cour et apparaissant au compte de gestion au 31/12/2006 se chiffre à 251 dossiers sur un total de 3.225 en gestion.

Ces cas litigieux sont répartis en 145 dossiers en règlement collectif de dettes et 106 dossiers de retard de paiement, soit 3,28 % de l'ensemble des dossiers. Le montant de ces retards s'élève à 551.332,72 Euros pour un montant de recettes évalué à 3.830.534,69 Euros.

Les procédures de recouvrement légales inhérentes au retard de paiement sont automatisées et font l'objet d'un suivi rigoureux et constant de l'administration centrale provinciale.

Cependant, les procédures d'homologation des plans de règlement collectif de dettes sont souvent longues et mouvementées. De plus, l'approche sociale des services privilégiant la médiation directe avec l'emprunteur, notamment lorsque la mise en œuvre de cession s'avère inopérante sur des revenus n'ayant pas de quotités cessibles ou que la saisie est opérée au profit d'un autre créancier, participe au retardement du recouvrement total des créances mais contribue fondamentalement à nature purement économique formulées par la Cour des Comptes et davantage appropriées au réseau bancaire ordinaire.

En effet, les procédures judiciaires déjà lancées et par ailleurs très coûteuses, ont quant à elles démontré la limite de leur efficacité dans la poursuite de personnes démunies.

Enfin, il est important de souligner que les créances dues dans le cadre des prêts complémentaires sont à terme soldées par le Fonds de garantie ETHIAS constitué à cet effet.

Pour le surplus, votre intervention porte essentiellement sur le mode de fonctionnement de l'Institution, sur des considérations générales en matière de développement durable dont je me permets de dire que vous n'avez pas le monopole, sur la gouvernance, et j'en passe... J'en déduis qu'en matière budgétaire vous n'avez rien à dire et je note même avec satisfaction que vous trouvez le budget conçu avec plus de rigueur qu'auparavant et qu'il contient des améliorations par rapport au précédent. J'en déduis donc que le projet de budget 2008 vous convient. J'attends avec impatience le résultat du vote Ecolo.

Venons-en maintenant à M. DRION. Le chef de file CDH-CSP reste fidèle à ses opinions. Il se présente à nouveau comme le grand défenseur de l'Institution provinciale, qualité que je lui reconnais sans conteste. Je sais que je peux compter sur vous en la matière.

Puisse votre opinion cependant être entendue par les instances supérieures du CDH, par certains Ministres régionaux ou encore par le Bourgmestre de Namur qui verraient bien la disparition des Provinces et la récupération de leurs recettes. Peut-être serait-il opportun d'aller défendre votre beau plaidoyer rue des Deux Eglises à Bruxelles ou rue de Fer à Namur plutôt que de vous contenter de le faire Place St Lambert à Liège. Votre faconde, votre sens de la formule y feront mouche, j'en suis convaincu. Quoique, comme l'a très bien écrit Proust : »Agir est autre chose que parler, même avec éloquence, et que penser, même avec ingéniosité ».

Dans son analyse du budget, M. DRION nous parle de fragilité budgétaire mais son groupe n'hésite pas à déposer une série d'amendements qui pourraient amener des dépenses supplémentaires. Je lui rappelle aussi que l'année dernière, il proposait purement et simplement la suppression de la taxe industrielle compensatoire anticipant même les mesures préconisées par la Région wallonne.

Fragilité j'entends bien, mais alors rigueur et réduction des dépenses.

Votre analyse du budget me laisse cependant perplexe.

Comparer un budget final d'un exercice en cours tel qu'il apparaît après une dernière série de modifications budgétaires avec le budget initial de l'exercice suivant constitue une manœuvre peu orthodoxe.

Qui plus est, globaliser l'exercice propre, les exercices antérieurs, les prélèvements et la constitution d'un Fonds spécial pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la déclaration de politique générale constitue un mélange des genres.

Enfin, ne pas tenir compte des recettes exceptionnelles cela devient téméraire.

M. DRION, je comprends dès lors que votre exposé ne fasse pas mention du compte 2006. Un boni de 12,4 millions d'euros ne démontre pas vraiment notre fragilité budgétaire.

Vous semblez considérer que les dépenses 2008 vont exploser. Point de dépenses sans recettes. Ce grand principe vous ne l'ignorez pas.

Les dépenses réelles 2008 seront limitées par les budgets et modifications budgétaires adoptées par cette Assemblée puisque, nul ici ne l'ignore et vous non plus, les crédits sont limitatifs et ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles que leur assigne le budget. C'est une disposition légale.

Notre budget n'est pas étriqué mais porteur de projets compatibles avec l'évolution des recettes. En bons auteurs de projets, garants du respect d'engagements antérieurs, nous ne sombrons pas dans la morosité ni dans l'optimisme béat par l'inscription budgétaire d'innovations ou de matières qui pourraient être mieux portées par un autre pouvoir public, voire par le privé.

Vous mettez en doute le montant de l'inscription des droits en instance (17.054.434,24 Euros) communiqués par le Ministère des Finances. En vertu de quel artifice opérerions-nous un dégrèvement sur ce montant, certifié exact par le Directeur régional des Contributions, recouvrement correspondant aux enrôlements effectués au bénéfice de la Province. Ce montant est réel. Il s'agit d'une recette attribuée mais non versée.

Il n'y a donc aucune surestimation des recettes ni sous-estimation des dépenses dans le projet de budget 2008.

La Cour des Comptes relève que le Collège ne satisfait pas aux recommandations, j'ai bien dit recommandations, de la Région wallonne en matière de stabilisation de la charge de la dette.

Vous semblez ignorer le fait que cette recommandation, recopiée d'année en année dans la circulaire budgétaire de la Région, était à l'origine destinée aux communes à finances obérées et qu'elle s'est vue maintenue par le Ministre sans autre forme d'examen dans la circulaire.

Notre dette est maîtrisée. Vous soulignez d'ailleurs que nos charges sont en diminution de 0,59%, ce qui, compte tenu des programmes d'investissements consentis, constitue l'indication d'une bonne gestion. Nous veillons d'ailleurs particulièrement à ce que notre résolution d'emprunt annuelle ne soit pas supérieure à celle de l'exercice précédent et, en outre, nous mettons en œuvre toutes les recommandations et les mécanismes préconisés par nos partenaires bancaires pour réviser, chaque fois que cela s'avère possible, nos emprunts.

M. DRION, je puis vous affirmer qu'il n'y a aucune suppression de subsides dans le secteur agricole. Le budget global 2007 est intégralement reconduit en 2008, même si la structure des articles budgétaires a été modifiée.

N'ayez aucune crainte pour les primes en matière de capteurs solaires. Je l'ai dit en commission et je le répète à qui veut bien l'entendre, le crédit initial du budget 2008 est supérieur, voire quasiment doublé par rapport au crédit initial du budget 2007. Quand bien même celui-ci ne serait pas encore suffisant, je vous rappellerai que nous avons au minimum trois séries de modifications budgétaires prévues en cours d'exercice.

Vous nous rappelez pertinemment la recommandation de M. Jean-Louis DESTANS, Président du Conseil général de l'Eure lors du dernier colloque de l'Association des Provinces Wallonnes.

M. DESTANS que je respecte tout particulièrement, ne nous apprend rien en la matière car l'Association des Provinces Wallonnes a chargé le CIRIEC, le Centre de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative de l'ULG, de la réalisation de cet audit pour l'ensemble des provinces wallonnes et pour notre part, nous associons volontairement le CRAC à l'élaboration de notre futur plan stratégique de gouvernance. De plus, nos budgets et comptes sont audités chaque année par la Cour des Comptes. Un autre audit... pour quoi ? Pour dépenser plus ?

Quant à la fiscalité, j'admets volontiers que sous la précédente législature la Députation permanente avait déclaré vouloir ouvrir une réflexion en profondeur sur la fiscalité au niveau de la Septième commission du Conseil.

Vous ne m'en voudrez pas de ne pas avoir d'emblée repris cette proposition à mon compte alors que l'Association des Provinces Wallonnes par son étude confiée au CIRIEC, fait examiner cette problématique pour l'ensemble des Provinces. Ce problème étant global, attendons d'abord de connaître le résultat de la réflexion avant de proposer un examen plus en détail au niveau de la Septième Commission.

Vous savez cependant comme moi que la marge de manœuvre est faible et qu'il ne faut dès lors pas s'attendre à des miracles en la matière. Même si l'on m'a rapporté, M. DEFAYS, que dans quelque verte contrée de notre belle province, certains concitoyens, du statut de contribuables, passaient à celui de généreux donateurs, le miracle, l'espérance n'a duré que 24 heures. Tout est rentré dans l'ordre dans le plus beau et le plus parfait des mondes !

Permettez-moi « d'en finir » avec M. DRION sur une note positive ; en vous remerciant tout particulièrement, et très sincèrement, vous et votre équipe pour l'excellent travail de scribe réalisé au travers des comptes-rendus des commissions, suppléant même chaque fois d'autres membres de l'opposition qui préfèrent critiquer le travail exécuté en commission.

En conclusion, je souhaiterais adresser mes plus vifs remerciements à MM. Gérard GEORGES et Philippe DODRIMONT pour la qualité des propos qu'ils ont tenus hier et à l'ensemble des conseillers qui forment la majorité à cette Assemblée. Tous, unis derrière un projet commun, s'attèlent avec détermination au maintien de notre institution dont l'utilité ne peut être remise en question. Ce projet dont je parle reflète la triple volonté du Collège provincial telle que définie dans sa déclaration de politique générale, à savoir : le redéploiement via l'économie, l'enseignement, l'agriculture, le tourisme et les relations extérieures. La solidarité via le social, la santé et l'environnement et la proximité via la culture et le sport. Tous les secteurs entameront l'année 2008 avec des projets bien ficelés tant au niveau organisationnel que budgétaire.

Comme je l'ai déjà dit, au vu de la pression financière à laquelle sont soumises toutes les provinces wallonnes, il n'était absolument pas évident de pouvoir présenter un budget en équilibre. Mais nous y sommes arrivés.

Mes Chers Collègues,

Un budget est toujours la traduction d'une volonté politique. Son rôle est d'être un levier pour inverser, conforter ou maîtriser une multitude de contextes, économiques, social, culturel, financier...

La volonté politique exprimée par la majorité provinciale est claire. Elle est sans artifice ! Elle est sans équivoque. Cette volonté politique qu'il nous faut marteler : le quotidien des habitants de la Province fait le quotidien du Conseil provincial.

En 2008, ce sera une mobilisation de tous les instants servie par un budget qui finance des politiques de proximité conformes aux attentes de nos concitoyens.

Quelles sont – elles ? Une demande forte de prospérité économique au service des solidarités, du développement durable, de l'intégration professionnelle et sociale, d'épanouissement personnel et citoyen. A tous ces égards la majorité provinciale apporte des réponses concrètes que l'on parle de l'éducation, de la formation, de l'aide à la famille, du logement, de la santé, de la jeunesse, de la culture et des sports... Tout cela a un coût qu'il nous faut financer tout en limitant les retombées sur les feuilles d'impôt de nos concitoyens.

Ces politiques expliquent ce contrat de confiance qui lie les habitants de notre province à la majorité socialiste-libérale. Ce contrat de confiance ne s'est jamais démenti. Il est, jour après jour, entretenu par un haut degré d'exigence politique et éthique.

La majorité provinciale contribue à accroître le mieux-être de ses concitoyens : c'est œuvrer à une solidarité entre les êtres et donc préparer chacun à participer à la construction d'une collectivité harmonieuse.

La majorité provinciale y consacre l'essentiel de son énergie avec le souci de l'efficacité, de la cohérence avec les autres niveaux de pouvoirs, d'une utilisation parcimonieuse des deniers publics, d'une concertation et d'un dialogue permanents avec ses concitoyens.

Voilà notre engagement, Madame la Présidente, Mes Chers Collègues, nous n'avons pas de promesses mais nous les tenons.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député provincial. Nous allons passer à présent au vote des différents dossiers. Nous commençons par l'arrêt des comptes provinciaux 2006.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

M. BECKERS (de son banc).- Madame la Présidente, s'il vous plaît, je peux avoir la parole.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Oui, M. BECKERS. Que se passe-t-il ?

M. BECKERS (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, comme l'année passée, le groupe Ecolo souhaiterait que l'on puisse voter séparément sur deux taxes, à savoir les additionnels au précompte immobilier dans le sens où comme l'année passée nous souhaiterions qu'il y ait une modularité qui se fasse sur ces additionnels en tenant compte des efforts faits pour les économies d'énergie dans les zones concernées. Et l'autre pour les actions provinciales en matière de protection de l'environnement et de la qualité de la vie. Nous estimons que le libellé de cette taxe est inadéquat dans le sens où il ne se définit pas par l'assiette de prélèvements, par ce que l'on souhaite effectuer avec les recettes perçues. Ce qui ne nous semble pas correcte. Merci.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous allons donc faire trois votes séparés. Nous passons donc au vote maintenant sur les additionnels au précompte immobilier.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe Ecolo, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous passons donc au vote sur la 2^{ème} taxe : les actions provinciales sur l'environnement et la qualité de la vie.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous passons maintenant au vote sur l'ensemble des autres taxes.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Donc, le dossier des taxes est adopté.

Document 07-08/3 : Budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2008

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Avant de passer au vote sur le budget 2008, nous voterons sur les amendements 1, 3 et 4. Je vous rappelle que ces amendements avaient été déposés auprès des commissions compétentes et ensuite soumis à l'avis de la Septième commission en date du lundi 22 octobre 2007. Les votes se feront à main levée.

Je vous en rappelle les numéros et objets, à savoir : amendement 2008/001 – Proposition d'inscription d'un article budgétaire sous le n°700/640453 libellé comme suit « campagne de promotion et de valorisation de l'enseignement technique et professionnel – montant 1 Euro, déposé en Sixième commission et pour lequel la Septième commission a proposé l'adoption par 14 voix pour et 2 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité le conseil adopte l'amendement.

Amendement n°3 : Proposition d'inscription d'un article budgétaire sous le N°871/640705 libellé comme suit « Crédit destiné à une campagne publicitaire afin de sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de l'absorption d'alcool et/ou de drogue » - montant : 60.000 Euros, déposé en Neuvième commission et pour lequel la Septième commission a proposé le rejet par 3 voix, 11 voix contre et 2 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas l'amendement.

Amendement n°4 : proposition d'inscription d'un article budgétaire sous le n°352/640706 libellé comme suit « Intervention en faveur de l'ASBL Fedemot », cet article est à insérer dans un intitulé nouveau « sécurité routière » - Montant : 1 Euro, déposé en Neuvième commission et pour lequel la Septième commission a proposé le rejet par 3 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas l'amendement.

Nous passons à présent au vote sur le document 07-08/3 : budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2008.

Le vote sur le budget se fait par appel nominal. Vous répondez clairement Oui, Non ou abstention.

(Appel des noms)

Voici le résultat du vote : 55 pour, 21 contre et 1 abstention. Le budget est donc adopté.

(Applaudissements)

Document 07-08/4 : 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2008

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Document 07-08/4. 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses. Nous votons sur les résolutions de la Septième commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Le Conseil adopte ladite résolution.

IV.- Discours de Madame la Présidente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, nous voici arrivés à la fin de nos travaux d'octobre et pour ne pas faillir à la tradition, il m'appartient de vous faire part de quelques remarques et impressions.

Cette année la « session d'octobre » comme nous l'appelons entre nous a été complètement bouleversée par l'adoption de nouvelles modalités de fonctionnement des réunions aussi bien du bureau, que des commissions et du Conseil.

Il est évident que ces changements demandent un temps d'adaptation : évolution ne veut pas dire révolution !

Et si quelques imprécisions ont pu apparaître, notamment lors des travaux préparatoires en Commission, je suis certaine que vous aurez bien compris que confronter le modèle théorique à la pratique suppose toujours quelques ajustements.

Ce qui sera chose faite pour l'an prochain. Des améliorations sont toujours possibles et nous y travaillerons tous ensemble.

Ces modifications ont me semble t'il rencontré leur objectif en redynamisant le rôle des conseillers (en tous cas pour ceux qui ont pris part aux travaux) en les impliquant davantage dans l'analyse du projet de budget.

Je tiens à remercier et féliciter les conseillers qui ont participé au bon déroulement de nos travaux « nouvelle mouture ».

L'implication d'une large majorité des membres de notre assemblée, dans la nouvelle façon de fonctionner, nous encourage à poursuivre la recherche des formules de fonctionnement mieux adaptées et plus performantes.

Outre ces changements, et puisque tous les chefs de groupe en ont parlé, je me dois également d'épingler la grande innovation de cette première année de législature, à savoir, l'organisation des trois premières séances thématiques de notre Conseil, annoncées, dans la Déclaration de politique générale de notre collègue.

Retransmises en direct par nos télévisions locales, elles ont, sans conteste, contribué à la visibilité de notre conseil ainsi qu'à la modernisation de son image.

Si le concept est encore loin d'être parfait, il a le mérite d'exister, et il ne tient qu'à nous tous de formuler des propositions pour l'améliorer.

Comme le disait avant-hier à la tribune M. DEMOLIN, toutes ces nouveautés prouvent, en tous cas qu'à la Province de Liège, ... « il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre ».

Personne n'est parfait, cependant, chacun est responsable de ses paroles.

Lors de mon installation à cette place, je déclarais : « Nous avons choisi d'être candidats sur les listes provinciales, nous avons été élus, donc, nous représentons toute la population du territoire de la Province ».

Pour cette raison, aujourd'hui je ne peux accepter les critiques et les déclarations populistes et tendancieuses diffusées par certains qui souhaite la disparition de l'institution provinciale.

A ceux-là, je dirai qu'il est aisé de critiquer quand on n'assume pas sa part de travail.

Mais, restons positifs !

Je remercie toutes celles et ceux qui se sont investis dans ces travaux et je demande votre indulgence à l'égard des quelques petits problèmes organisationnels inhérents à la mise en place des changements que je viens d'évoquer.

Mes félicitations pour votre assiduité et votre attention pendant les réunions des commissions et du conseil. Merci aux membres du collège pour leur disponibilité tout au long de nos travaux. Un grand merci aux collègues qui m'ont adressé des paroles d'encouragement.

Chers Collègues, en votre nom à tous, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la bonne tenue de nos séances.

Merci tout particulièrement à Madame la Greffière, à son équipe, et à tous les fonctionnaires qui nous ont accompagnés tout au long de nos travaux répondant à toutes nos questions.

Merci aux deux sténographes pour leur attention soutenue, leur silence et leur tranquillité.

Merci aux personnes chargées de vérifier le fonctionnement de la sono malgré sa vétusté. Je pense que nous pourrons assez rapidement, profiter de la modernisation de cette installation.

Merci aux huissiers et aux dames du service qui ont veillé à ce que nous ne manquions de rien.

Mes remerciements personnels vont aux Secrétaires qui m'ont assisté avec efficacité et discrétion.

Merci enfin au personnel du Service du Conseil, toujours disponible et à qui revenait la tâche difficile de rendre possible tous les changements demandés.

A ceux qui ont l'opportunité et la chance de pouvoir prendre quelques jours de congé, je souhaite un bon repos et aux autres bon courage et bon travail.

Avant de nous quitter, je vous rappelle que vous êtes conviés à une petite réception.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2007, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance de ce jour close.

- La réunion est levée à 16h25.

Prochaine réunion le mardi 20 novembre 2007 à 15 h.